Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_11-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

N° C18_12_2025_11 - OSAPAM - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)
Annexe(s) :
- Convention
- Contrat d'engagement républicain

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	49	10	58	31

Pour : 58	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 1

Sans participation de Madame Sylvie BRUNET

Date de convocation : 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DELEZAY Gaëtan, MARTIN Patrick, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GRIFFAULT Sylvain, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, THELLIER Odile, TROCHON Patrick, PAPILLAUD Corinne, WATTEBLED Frédéric, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
ARCHIMBAUD Guénaëlle (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), AUDE Laurent (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), BARRE Gérard (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), GRASSWILL François (pouvoir donné à BAUDON Christian), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DALLAUD Hélène, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Etienne, GIRAULT Anne, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, FAZILLEAU Yannick, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_11-DE

PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, GICQUIAUD Floriane, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

****

OSAPAM - Convention triennale d'objectifs 2026-2028 (annexes)

Annexe(s) :

- Convention

- Contrat d'engagement républicain

Vu les objectifs atteints de la convention 2023-2025,

Vu l'avis favorable de la réunion des vice-présidents en date du 6 novembre 2025,

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant les principes de la République,

Vu le décret du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses qui contribue au développement de la vie locale dans les domaines culturel, éducatif, environnemental, social et sportif. La communauté de communes Mellois en Poitou soutient les initiatives menées par des associations, dans le cadre des compétences dont elle s'est dotée. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt communautaire et en cohérence avec les orientations du projet communautaire.

À ce titre, l'association OSAPAM a sollicité, par courrier en date du 5 juin 2025, l'attribution d'une subvention annuelle de 33 000 € minimum, soit 99 000€ sur la période 2026-2028.

L'association OSAPAM a pour objet :

- de soutenir, d'encourager et de prendre toute initiative tendant à développer la pratique des activités physiques et sportives

- de contribuer au développement de la vie associative et mettre en place tout service de nature à la faciliter, sur le territoire de Mellois en Poitou.

Dans ce cadre, l'Association s'engage à mettre en œuvre le projet défini dans son plan d'actions triennal 2026-2028, annexé à la présente délibération. Sa mission consistera à renforcer ses interventions à l'échelle du territoire communautaire et à soutenir les associations relevant de son domaine de compétences et recourant à ses services.

En contrepartie, la communauté de communes s'engage à apporter un soutien financier permettant la mise en œuvre du plan d'actions, pour les 3 axes et actions mentionnées ci-après :

- Être un appui, un centre de ressources pour les associations du territoire : Correspondant à l'axe 1 du projet associatif : Contribuer au développement des associations du Pays Mellois,
- Promouvoir les associations du territoire et leur donner les clés pour améliorer leur communication,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 29/12/2025
ID : 079-200069755-20251219-C18_12_2025_11-DE

- Faciliter et promouvoir l'activité physique en milieu rural qui s'appuie sur l'axe 2 du projet associatif avec la poursuite de la mise en place de l'animation Melle Bornes (en 2026 et en 2028).

La Collectivité contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet pour un montant minimal 99 000 €, conformément au budget prévisionnel annexé à la présente délibération et réparti comme suit :

- 33 000 € en 2027 pour la réalisation des actions mentionnées à l'article 1 ;
- et 35 000€ en 2026 et en 2028 soit 2 000 euros attribués spécifiquement pour aider l'association dans l'organisation de la manifestation « Melle borne », à destination des enfants des écoles primaires, collèges et lycées présents sur le territoire de la Communauté de communes Mellois en Poitou.

À partir de la deuxième année, la subvention sera révisée en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE, selon les modalités fixées dans la convention.

Ces montants prévisionnels seront versés en une fois chaque année, une fois le compte rendu de l'assemblée générale reçu.

En cas d'annulation de la manifestation « Melle Borne » une ou plusieurs années, la collectivité se réserve le droit de suspendre la part de 2 000 € dédiée à cette action spécifique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association OSAPAM d'un montant annuel de 33 000 €, soit un montant minimum de 99 000 € sur la période triennale 2026-2028 ;
- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer la convention triennale d'objectifs 2026-2028 annexée à la présente délibération, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Gilles PICHON
12ème Vice-Président en charge des services techniques
22 déc. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
21 déc. 2025